L’an deux mil vingt et un, le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, TREHOREL V, ROLLAND I, BASSET A, LE MOAL A, LE POTIER A, BOIN C, LANGLOIS R, EDY A, PERENNEZ G, JEGLOT B, DORE S

**Absents** **excusés** : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à BERNARD E.

FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

**PRESENTATION DU PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE**

Monsieur Lacombe, de la société Kronos Solar, présente le projet de centrale photovoltaïque au sol sur l’ancienne carrière de Trévé.

Le site a anciennement été exploité en tant que carrière et est aujourd’hui en friche Potentiel photovoltaïque et le développement des centrales photovoltaïques au sol est encadré par la Commission de Régulation de l’Energie. Cette Commission encourage ce type d’installation sur les sites anciennement dégradés (friches industrielles, anciennes décharges, anciennes carrière, etc.)

L’emprise totale du terrain disponible est de 4,8 ha et Kronos Solar prévoit l’installation d’une capacité nominale de 5MWc ce qui équivaut à une production électrique de 4.830.00 kWh/an soit la consommation de 1 034 ménages et permet une économie de 357 tonnes par an de CO2.

La zone d’étude du projet est de 4,8 hectares avec une prévision d’installation de 4 hectares due aux contraintes anticipées du terrain. Les études nous confirmeront la surface réelle du projet.

L’impact visuel pourra être maitrise par l’implantation d’une haie en bordure de site et une exploitation ovine pourrait y être installée.

La société Kronos Solar s’engage à mettre toutes les informations nécessaires à notre disposition.

▪ Un affichage de l‘énergie produite dans un lieu à choisir.

▪ Des journées portes-ouvertes peuvent-être organisées afin de sensibiliser les habitants, écoliers et étudiants.

▪ Un circuit pédagogique peut être mis en place autour du site

Les avantages fiscaux sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Taxe d’aménagement**  - part commune ou EPCI (pour un taux de 3.0%) | 8 305 €\* (une seule fois) |
| **Taxe IFER**  - part commune ou EPCI (pour un taux de 50.0%) | 6 941 €\* (tous les ans) |
| **CFE**  - part commune ou EPCI (pour un taux de 26,4%) | 109 €\* |

*\* à répartir entre la commune et LCBC selon la règle de répartition définie par l’EPCI.*

Les panneaux photovoltaïques au sol sont soumis à la taxe d’aménagement - article L.331-13 : . Valeur forfaitaire = 10€/m² (surface de panneaux) Mode de calcul : Valeur forfaitaire x M² x taux (communal + départemental) Exemple : Part communale : 10 x 2500 x 1 % - Part départementale : 10 x 2500 x 2 %.

L’IFER s’applique aux centrales de production d’énergie électrique d’origine photovoltaïque dont la puissance est supérieure ou égale à 100 kilowatts. Pour les centrales mises en service après le 1er janvier 2021, celui-ci est de 3,155 euros pendant les 20 premières années puis 7.57 euros. L'IFER photovoltaïque est actuellement répartie à 50 % EPCI et 50 % département pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique. C'est ensuite à l'EPCI de définir sa règle de répartition entre la commune d'implantation et l'EPCI.

Toutefois, un projet de loi est en cours de discussion pour que le Département verse 30% de sa part à la commune.

La CFE, le taux de l’EPCI est de 24.34 %.

Monsieur Lacombe précise que ce projet est soumis à enquête publique et qu’il y aura donc une réunion publique pour informer la population. La durée de vie d’un panneau est d’environ 30-35 ans, le démantèlement du parc sera fait par Kronos Solar, chaque panneau est recyclable à 96%.

Gildas Pérennez souhaite savoir si la route d’accès est assez large et si des travaux sur la voirie sont prévus. Monsieur Lacombe informe qu’aucun travaux n’est prévu car les camions ont suffisamment de place pour circuler et précise que, si des travaux sont nécessaires, ils seront à la charge de Kronos Solar.

Gérard Mathécade souhaite connaitre le montant que la commune va percevoir. Monsieur le Maire dit qu’il se renseignera et enverra cette information par mail.

Monsieur le Maire demande à chaque élu d’étudier ce projet qui sera à valider lors du Conseil Municipal de novembre.

**RECYCLAGE MOBILE**

Monsieur le Maire explique que l’opération recyclage mobile avec le soutien de l’AMF 22 sur le département est menée par Orange qui a souhaité pour réussir cette opération s’appuyer sur 8 EPCI.

Les objectifs de l’opération sont de dynamiser la collecte citoyenne de téléphone portable, préserver l’environnement et soutenir l’économie sociale et solidaire.

Pour y participer, chaque mairie et autres points d’accueil de la collectivité mettra un carton, nommé collecteur, dans des lieux fréquentés (mairies, bibliothèques…) ou chez les acteurs du territoire (écoles, entreprises, commerces…).

Une communication sera lancée au niveau de la collectivité et pourra être relayée par chaque mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas participer à cette opération par 9 voix pour et 10 abstentions (G.Mathécade, V.Tréhorel, A.Le Potier, I.Rolland, A.Edy, E.Auffret, C.Boin, A.Basset, E.Bernard, S.Ollitrault).

**FINANCES : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION**

Anthony Basset informe que la commission finances s’est réunie le 12 octobre dernier pour étudier la situation comptable au 1er octobre. Les principales informations sont les suivantes :

- les dépenses de fonctionnement sont bien maitrisées (65% de consommation) ainsi que les recettes (75% de consommation)

- les dépenses d’investissement sont faibles mais on attend environ 200 000 € de factures à payer avant la fin de l’année (classe modulaire, réparation cloches, main courante, voirie rurale, équipement numérique des écoles ….)

- les recettes d’investissement : attente du versement de l’Etat pour les plans de relance.

Le 12 octobre, la situation de la trésorerie était de 124 000 €. Un déblocage du prêt d’un montant de 100 000 € a été fait.

Un point a été fait sur le BP des Genêts d’Or. Les dépenses liées au SSI ont été payées, la locataire est à jour de ces loyers (loyer septembre payé ce jour).

Céline Boin demande si l’ouverture du restaurant est programmée. Gérard Mathécade a rencontré la gérante : l’hôtel est ouvert depuis le 6 octobre pour des soirées étape mais le restaurent reste fermé le midi.

**ENVIRONNEMENT : DEVIS REBOISEMENT DU BOIS DE QUENEHA**

Maurice Tilly informe qu’un devis pour le reboisement a été demandé à l’association Terres et Bocages pour le reboisement du bois de Quénéha. Thierry Guéhenneuc propose 200 plants et la main d’œuvre pour la plantation pour un montant de 1250,25 € TTC.

Il a été demandé un autre devis pour 150 plants. Ce point sera vu lors du prochain Conseil Municipal.

**EXTENSION DE LA MAISON DES LUTINS : APPROBATION DE L’AVANT-PROJET DEFINITIF**

Les plans, distribués en séance, ont été étudiés par le comité de pilotage, Angeline Fiot ainsi que la CAF et la PMI.

Le comité de pilotage a donné son accord sur les plans proposés, il convient de valider l’APD en conseil municipal pour pouvoir déposer le permis de construire.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider les éléments suivants :

- couleur de l’enduit de même couleur que celui des bâtiments existant : accord

- couleur des ouvertures de mêmes couleurs que celles du bâtiment existant : accord

- bardage bois  identique à celui de la microcrèche : accord

- bardage métallique en tôle ondulée de même couleur que le zinc de la microcrèche ou bardage en panneaux en trespa : le devis pour un habillage en trespa n’étant pas encore parvenu en Mairie, Monsieur le Maire propose d’envoyer un mail aux élus pour communiquer le prix du bardage en tôle et celui du trespa.

- casquette en bois : accord

- rangements extérieurs en pin : accord

Monsieur le Maire informe que l’estimation de ces travaux est de 449 000 € HT alors qu’elle était de 431 300 € HT en juillet. Cette augmentation est essentiellement due au prix des matériaux qui s’est élevé.

Régis Langlois trouve que l’estimatif est très élevé pour ce type de construction.

Après avoir reçu le mail pour le bardage et valider la proposition (tôles ondulées ou trespa), le conseil municipal devra donner son accord pour que Monsieur le Maire signe le permis de construire et le dépose.

**BATIMENTS : REMPLACEMENT MOTEUR CLOCHE EGLISE – POSE DALLES LED A LA MAISON DES LUTINS**

► *Remplacement du moteur de volée de la cloche 3*:

Gérard Mathécade informe qu’après les travaux faits sur la cloche 2 de l’église, la société Art Camp’ a procédé à des essais et a constaté que le moteur de volée de la cloche 3 était défectueux. La puissance de ce moteur est la même que celui de la cloche 2.

Art Camp’ a établi un devis pour son remplacement. Gérard Mathécade a sollicité l’entreprise pour qu’un effort financier soit fait : le prix du moteur passe de 920€ HT à 780 € HT.

Etant satisfait du travail de cette entreprise, le Conseil Municipal ne souhaite pas demander d’autres devis et valide celui de Art Camp’, par 16 voix pour, 1 voix contre (R.Langlois) et 2 abstentions (M.Tilly et S.Doré).

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

► *Devis pour dalles Led à la Maison des Lutins* :

Gérard Mathécade rappelle qu’en 2019, la petite salle de la Maison des Lutins avait été équipée en dalles Led. Il est proposé d’équiper la salle d’activités avec des dalles de même modèle.

Le devis de Sonepar s’élève à 299,79 € HT pour la fourniture de 12 plaques.

Ces travaux seront réalisés en régie par les employés communaux avant la fin de l’année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord

**LES GENETS D’OR : DEVIS VERIFICATION INSTALLATIONS ELECTRICITE ET GAZ – DEVIS CONTROLE SSI**

► *Devis pour la vérification périodique des installations électriques et de gaz* :

Avant le passage de la commission de sécurité, les installations électriques et de gaz doivent être vérifiées.

Gérard Mathécade a contacté des entreprises pour avoir un devis :

- Ar’control : 300 € HT (forfait)

- Apave : 1 040 € HT (790 € HT pour les installations électriques et 250 € HT pour le gaz)

Ar Control est moins cher car, ayant déjà effectué cette mission de contrôle gaz et électricité, ils ont tous les éléments du dossier.

Le Conseil Municipal retient le devis de la société Ar Control.

Suite à la question de Régis Langlois, Gérard Mathécade rappelle que cette vérification est à la charge de la collectivité.

► *Devis pour le contrôle des installations SSI* :

Suite à la mise en place du système de sécurité incendie, il est obligatoire de le faire valider par un bureau de contrôle.

Deux bureaux de contrôle nous ont fait parvenir des devis :

- Socotec : 950 € HT

- Apave : 890 € HT

Le Conseil Municipal retient le devis de la société Apave.

Les dépenses seront mandatées en section de fonctionnement du budget Les Genêts d’Or.

**VOIRIE : ENROBE ENTREE TERRAIN RUE EMILE JEGARD**

Maurice Tilly, Adjoint au Maire, informe que des travaux d’enrobé doivent être faits sur l’entrée du terrain sis 18 rue Emile Jégard sur une surface de 45 m².

Il présente deux devis : Eiffage pour 1 515 € HT pour 45 m² soit 33,67 € / m² et Bertho TP pour 2 460 € HT pour 72 m² soit 34,16 € / m². Toutefois, la surface indiquée par Bertho TP n’est pas bonne.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la société Eiffage pour un montant de 1 515 € HT par 16 voix pour et 3 abstentions (E.Bernard, S.Ollitrault et A.Basset).

La dépense sera mandatée en section d’investissement du budget communal.

**HAMEAU DE BONNE BROUSSE : DEVIS ENGAZONNEMENT ET TERRE-PIERRE – DEVIS MISE A NIVEAU GRILLES ET TAMPONS**

Maurice Tilly informe que les travaux d’enrobés ont été effectués au Hameau de Bonne Brousse en fin de semaine dernière et en début de cette semaine.

Des travaux supplémentaires ont été faits par Eiffage pour un montant de 1 040 € HT (mise à niveau de regards, grilles, chambres). Une délibération doit donc être prise a posteriori pour valider ces travaux et pouvoir les payer en investissement.

Le Conseil Municipal demande à Maurice Tilly de prendre contact avec LCBC pour prendre en charge cette facture car les élus estiment que c’est une erreur de Loudéac Communauté qui n’a pas intégrer ces travaux dans le marché.

Maurice Tilly rappelle que, lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal avait retenu la proposition d’Eiffage de 16 640 € HT pour la réalisation des trottoirs en terre pierre.

Toutefois, la granulométrie des pierres commandées par Eiffage n’étant pas bonne, des matériaux supplémentaires doivent être commandés.

La société Hortibreiz a fait parvenir un devis d’un montant de 264,77 € HT pour le gazon. Si on rajoute l’engrais, le devis passe à 563,91 € HT. 48 tonnes de sable jaune 0/6 sont aussi nécessaires, des devis (fourniture et transport compris) ont été demandés à la carrière Lessard (1 123,68 HT) et aux transports Brient (1 027,20 HT).

Il convient également d’ajouter la location d’une sableuse auto-chargeuse pour 464 € HT la journée (assurance et transport compris) chez devis Jardilocation.

L’engazonnement sera fait par les employés communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide que la commission voirie devra rencontrer l’entreprise Eiffage afin de constater les anomalies du chantier, les travaux des trottoirs seront stoppés en attendant cette rencontre. Ils souhaitent aussi que le procès-verbal de réception de chantier ne soit signé qu’à condition que toutes les réserves soient levées. Les dépenses supplémentaires liées à l’aménagement des trottoirs telles que le sable seront à refacturer à Eiffage.

Une fois qu’un accord sera trouvé avec Eiffage, Monsieur le Maire enverra un mail aux élus afin de valider les devis suivants :

- Hortibreiz pour un montant de 264,77 € HT ou 563,91 € HT

- Transports Brient pour 1 027,20 € HT

- Jardilocation pour 464 € HT

Ces dépenses font partie du programme de voirie et seront donc mandater en section d’investissement du budget communal.

**ENFANCE-JEUNESSE : BILAN ACCUEIL LOISIRS ETE, CAMPS, MAISON DES JEUNES – BILAN OPERATION ARGENT DE POCHE - PROJET SEJOUR SKI – ELECTIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES JEUNES - CONVENTION AVEC LA VILLE DE ST-BRIEUC POUR PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITE**

Laure Ivanov dresse les bilans des animations enfance-jeunesse de l’été :

► *bilan accueil de loisirs été 2021* :

Au cours de l’été, il y a eu 372 journées enfants – 6 ans (318 en 2020) ainsi que 569 journées enfants + 6 ans (400 en 2019) soit un total de 941 journées enfant.

Les effectifs moyens étaient les suivants :

1ère semaine : 43 enfants par jour (30 en 2020)

2ème semaine : 34 enfants par jour (23 en 2020)

3ème semaine : 40 enfants par jour (33 en 2020)

4ème semaine : 31 enfants par jour (27 en 2020)

5ème semaine : 26 enfants par jour (15 en 2020)

6ème semaine : 27 enfants par jour (17 en 2020)

55 enfants de Trévé (47 en 2020) ont été accueillis, 20 de Saint-Caradec, 14 de Grâce-Uzel, 1 de St-Thélo et 22 d’autres communes.

En juillet, l’équipe était composée d’Angeline Fiot, Valérie Gorin, Céline Brazy, Angélina Perret, Pauline Martin, Valentin Le Bihan, Flavie Cadel, Valentin Gillot et Elise Bauchet (stagiaire Bafa).

En août, l’équipe était composée d’Angeline Fiot, Valérie Gorin, Céline Brazy, Angélina Perret, Valentin Le Bihan, Flavie Cadel et Marie Le Bihan (stagiaire Bafa).

\* Bilan financier : - transport : 2 396 €

- activités : 1 943,79 €

- salaires : 14 932,65 €

- alimentation : 2 870,96 €

Soit un total de dépenses de 22 143,40 € / 941 jours

Soit 23,53 € par enfant et par jour (27,75 € en 2020)

L’accueil de loisirs a connu une hausse des effectifs par rapport à l’été 2020. Il y a eu une très bonne équipe d’animation et aucun problème n’a été constaté ni avec les enfants ni avec les parents.

► *bilan du séjour de vacances ados* :

\* 19 ados âgés de 12 à 15 ans ont participé au séjour du 19 au 23 juillet 2021 dont 18 de Trévé, et 1 de Saint- Caradec. Le jour du départ, un ado s’est désisté mais son séjour lui a quand même été facturé.

Ce camp était encadré par Angeline Fiot, Charles Drouard et Kenny Larzul.

\* Bilan financier : Dépenses : - camping : 1 290,60 €

- activités : 1 070 € (catamaran, stand-up paddle, accrobranche-trampoline et parc aquatique)

- alimentation : 398,70 €

- location mini-bus : 648 € + 190,13 € de carburant

- salaires animateurs : 2 897,40 €

Soit un total de dépenses de 6 494,83 €

Recettes : - participation des familles : 3 170 €

- participation de la CAF : 1 425 €

Soit un total de recettes de 4 595€

Soit reste à charge : 1 899,83 € (soit 94,99 € / ado) soit 1 824,83 € pour la commune de Trévé.

► *bilan du séjour court des 8 – 11 ans* :

\* 24 enfants âgés de 8 à 11 ans ont participé au séjour du 27 au 30 juillet 2021 dont 15 de Trévé, et 5 de Saint- Caradec, 1 de Saint-Guen, 2 de Loudéac et 1 de Saint-Thélo.

Ce camp était encadré par Angeline Fiot, Charles Drouard et Valentin Le Bihan.

\* Bilan financier : Dépenses : - camping : 527 €

- activités : 664 € (escalade, accrobranche, canoë, plage)

- alimentation : 269,24 €

- transport : 380 €

- salaires animateurs : 2 243,07 €

Soit un total de dépenses de 4 083,31 €

Recettes : - participation des familles : 2 705 €

Soit un total de recettes de 2 705 €

Soit reste à charge : 1 378,31 € (soit 57,42 € /enfant) soit 1 033,56 € pour la commune de Trévé.

► *bilan de la Maison des jeunes* :

25 jeunes inscrits (17 garçons et 8 filles) pour cette période de vacances d’été avec une moyenne de 12 jeunes par jour pour un total de 616h45.

Les activités : sortie au Lantic Park (accrobranche et laser game) le 9 juillet, le 16 juillet sortie à Kingoland. La sortie du 30 juillet (plage) a été annulée et remplacée par un atelier cuisine, pique-nique et multisports.

Le personnel encadrant : Valérie Gorin et Valentin Le Bihan

Bilan de cette période : le bilan est satisfaisant les deux premières semaines de vacances mais peu de participants la dernière semaine.

Les jeunes étaient contents de leurs activités. Bonne entente entre eux et avec l’équipe encadrante. Deux nouvelles inscriptions cet été.

Bilan financier : Dépenses : - sortie au Lantic Parc : 405 €

- transport : 405 €

- sortie à Kingoland : 294,50 €

- transport : 405 €

Soit un total de dépenses de 1 509,50 €

Recettes : - participation des familles : 360 €

- adhésion : 20 €

- participation de la CAF : 345,28 €

Soit un total de recettes de 725,38 €

Soit reste à charge : 784,12 €

Gildas Pérennez fait remarquer que le salaire des animateurs n’a pas été indiqué dans le bilan financier. Cette information sera transmise à Angeline Fiot pour rectification.

► *bilan de l’opération Argent de Poche* :

Laure IVANOV informe qu’au cours de l’été 2021, 11 jeunes ont effectué 37 missions telles que le binage au cimetière et la remise en l’état des bancs, le nettoyage des abords de l’étang et des jeux ainsi que l’entretien du mobilier urbain, le désherbage des parterres, l’accompagnement à la piscine et l’animation pour les grands jeux, l’inventaire et l’animation à la bibliothèque, le ménage à la cantine, à l’école et à la maison des lutins.

Les employés communaux qui ont accueillis les jeunes ont été satisfaits du travail effectué et les jeunes ont apprécié les missions proposées.

Le budget alloué à cette opération s’élève à 555 €. Un dossier de subvention a été déposé auprès de la CAF pour une aide de 185 €.

► *projet séjour ski pour les 12 – 15 ans* :

La commission enfance jeunesse, réunie hier soir, propose la mise en place d’un séjour ski pour les 12-15 ans du 6 au 12 février 2022 à La Bourboule.

La commission propose d’ouvrir ce séjour à 24 jeunes, 3 animateurs seront nécessaire (1 titulaire, 1 contractuel et 1 bénévole).

Le budget prévisionnel est le suivant :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
| **Les Dépenses** | | | |
|  | Prix | Nombre | Total |
| Pension complète ados | 45 | 24 | 6480 |
| Pension complète adultes | 50 | 3 | 900 |
| Location Ski pour 4 jours | 25 | 27 | 675 |
| Forfait ski ados | 12 | 24 | 1152 |
| Forfait ski adultes | 26,8 | 3 | 321,6 |
| Cours de ski | 90 | 4 | 1080 |
| Chien de traineau | 20 | 27 | 540 |
| Randonnée raquette | 200 | 1 | 200 |
| Location raquette | 5 | 27 | 135 |
| Transport |  |  | 5000 |
| Salaire 1 animateur +heures de nuit directrice+1 bénévole | 90h\*12,20=1098€ 30h\*18,13=543,90€  **1641,90€** | | 1641,9 |
| **Total des dépenses** |  |  | **18125,5** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Les recettes** | | |
|  | **Prix** | **Total** |
| Caf | 15€/jour/jeunes | 2160 |
| Participation des familles | 390€-400€-410€ | 9600 |
| Participation de la Commune | 265€/jeune | 6365,5 |
| **Total des recettes** |  | **18125,5** |

Ce projet est encore à l’étude mais il est demandé au Conseil Municipal de décider s’il faut le mettre en place ou non. En cas d’accord, Angeline Fiot étudiera la mise en place d’actions afin de réduire le coût pour les familles.

Afin de réduire le coût, les activités pourront être revues ainsi que les frais de fonctionnement.

Anthony Basset estime que le reste à charge pour la commune est trop important, Gildas Pérennez est d’accord d’autant plus qu’aucun budget n’a été fait pour 2022 pour le service enfance-jeunesse.

Certains élus pensent que la priorité budgétaire ne peut pas être donnée aux loisirs des jeunes et se demandent pourquoi privilégier cette tranche d’âge plutôt qu’une autre. Sylvie Doré constate que l’âge du repas du CCAS a été reculé de 70 à 75 ans sans l’avis du Conseil.

Laure Ivanov demande aux élus de s’interroger sur leur réelle volonté d’exercer une politique jeunesse sur la commune. Céline Boin rejoint cette idée et constate que des marchés de travaux à des montants élevés sont approuvés par le Conseil alors que ce dernier hésite à financer une opération pour la jeunesse.

Monsieur le Maire estime nécessaire du budgétiser le projet. Anthony Basset travaillera avec Angeline Fiot sur un projet de budget pour cette opération.

Parallèlement, Laure Ivanov propose qu’Angeline Fiot continue à travailler sur ce projet, interroge les jeunes pendant les vacances et fasse une réunion pour informer les familles.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de poursuivre le projet du séjour ski par 17 voix pour, 1 voix contre (S.Doré) et 1 abstention (A.Basset).

La commission propose une participation des familles selon le quotient familial.

Régis Langlois estime que les enfants hors commune doivent payer l’intégralité du séjour sans aucune prise en charge par la commune.

Laure Ivanov donne lecture des tarifs proposés par la commission (Trévé et communes conventionnées) et ceux proposés par le Conseil (hors commune) :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | QF < 600 | QF 601-900 | QF> 900 |
| Trévé et communes conventionnées | 390 € | 400 € | 410 € |
| hors commune | 540 € | 550 € | 560 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces tarifs par 12 voix pour, 1 voix contre (S.Doré) et 6 abstentions (B.Jéglot, R.Langlois, M.Tilly, A.Basset, A.Edy, A.Le Potier).

► *élections au CCJ* :

Le Conseil Communautaire des Jeunes se renouvelle à l’automne et les élections auront lieu dans chaque commune le samedi 20 novembre. Les candidats doivent habiter la commune et être élèves en 6ème ou 5ème.

Le dépôt des candidatures est fixé au 22 octobre.

► *convention relative à la répartition des dépenses de fonctionnement pour une élève de Trévé scolarisée à St-Brieuc :*

Chaque commune a l’obligation de prendre en charge les frais de scolarité des enfants résidants sur son territoire pour les niveaux élémentaire et primaire de l’école publique. Si un enfant est scolarisé hors de sa commune de résidence car l’école publique n’est pas en mesure de l’accueillir (classes spécialisées ULIS, pour malvoyants ou malentendants..), une convention doit être rédigée entre la commune de résidence et la commune où se situe l’école pour une prise en charge des frais de scolarité.

Le montant de la participation financière est de 952,15 € pour un élève en maternelle et 504,12 € pour un élève en primaire.

La commune de Saint-Brieuc a transmis une convention relative à la répartition des dépenses de fonctionnement pour une élève habitant Trévé et accueillie au centre Jacques Cartier de Saint-Brieuc.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**CANTINE – ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI : REORGANISATION DE TRAVAIL SUR LE TEMPS DU MIDI**

► *organisation du mercredi midi à l’accueil périscolaire* :

Emma Bernard rappelle que, lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal avait accepté qu’une animatrice supplémentaire soit présente les mercredis en renfort lorsque l’effectif sera important.

Les effectifs atteignant 30 enfants chaque mercredi, le repas du midi est désormais servi à la cantine. Aussi, il est proposé qu’Anaëlle Le Verger se charge de la réchauffe, du service et du nettoyage après le service de 11h15 à 14h à partir du mercredi 10 novembre.

Gildas Pérennez aurait aimé connaitre le coût de ces heures.

Le Conseil Municipal donne son accord.

► *organisation de deux services de restauration le midi à la cantine* :

Emma Bernard informe que le nombre d’enfants accueillis à la cantine est d’environ 150 par midi.

Aussi, afin d’améliorer les conditions d’accueil des enfants ainsi que le travail des agents, Nathalie Guillaume propose la mise en place d’un double service à partir du lundi 18 octobre sur les mêmes horaires qu’actuellement de 12h à 13h20.

Tout d’abord, le premier service aura lieu de 12h à 12h45 et concernera les maternelles et les CP (mais uniquement la moitié des CP de l’école privée) soit un effectif de 70 à 80 enfants. L’école publique déjeunera à l’étage et l’école privée au rez-de-chaussée comme actuellement.

Pendant ce temps, les autres élèves seront en récréation ou en activité dans leur école sous la surveillance de deux agents de la commune. Toutefois, en cas de mauvais temps, la classe de motricité sera occupée par les élèves de l’école publique et la Maison des Lutins par ceux de l’école privée.

Ensuite, le deuxième service aura lieu de 12h45 à 13h20 pour les élèves de CE et CM ainsi que l’autre moitié des CP de l’école privée soit un effectif de 70 à 80 enfants. L’organisation sera la même que pour le premier service, l’école publique déjeunera à l’étage et l’école privée au rez-de-chaussée.

Quand les plus petits auront terminés leur repas, ils remonteront vers leur école où ils seront en récréation. Des temps d’activités pourront être mis en place.

Un bilan sera fait à la fin du mois de novembre.

Brigitte Jéglot, Céline Boin et Laure Ivanov déplorent que cette organisation ait été mise en place sans aucune concertation avec le Conseil Municipal et demandent si les écoles ont été associées.

Emma Bernard dit avoir rencontré les directrices des deux écoles avec Nathalie Guillaume, responsable du restaurant scolaire. Celles-ci sont favorables à la réorganisation du service.

**PERSONNEL : RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS - BON ACHAT AGENT POUR MEDAILLE DU TRAVAIL – CADEAUX DE FIN D’ANNEE POUR LES EMPLOYES COMMUNAUX**

► *recrutement de trois agents recenseurs* :

La campagne du recensement aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Trois agents recenseurs seront embauchés à partir du 3 janvier.

Les trois personnes, qui avaient postulé pour ce poste l’année dernière, ont été contactées et seule une personne a répondu favorablement. Deux postes d’agent recenseur sont donc à pourvoir. Des annonces seront diffusées sur le site internet de la commune et à Pôle Emploi.

En novembre 2020, le Conseil Municipal avait voté le barème de rémunération suivant :

- 1,20 € / feuille de logement

- 2 € / bulletin individuel

- 120 € prime fin de collecte

- 80 € remboursement frais de carburant

La commission finances réunie mardi dernier propose de revoir à la hausse le remboursement des frais de carburant et de le passer à 120 €.

Le Conseil Municipal accepte ce barème de rémunération.

► *bon achat agent pour médaille du travail* :

Le Conseil Municipal décide, par 18 voix pour et 1 abstention (S.Doré) que le montant du bon d’achat offert aux agents récipiendaires de la médaille du travail pour 20 ans de service est de 120 €.

► *cadeaux de fin d’année pour les employés communaux* :

Le Conseil Municipal décide, par 18 voix pour et 1 abstention (S.Doré) que le budget alloué au coffret gourmand offert aux agents en fin d’année est de 20€.

Monsieur le Maire propose qu’un coffret soit aussi offert aux deux bénévoles de la bibliothèque, à l’animatrice lecture et à l’animateur sportif.

**DEVIS ARCHIVAGE DU CENTRE DE GESTION**

L’archivage des documents de la mairie est assuré par le service archives du Centre de Gestion. Ce dernier intervient à la demande de la collectivité, la dernière maintenance a eu lieu en 2016.

Le Centre de Gestion est venu sur place et a estimé un temps de travail de 56 heures pour la poursuite du classement, la mise à jour du répertoire et l’élimination des documents arrivés à terme.

Le devis est de 2 548 €.

L’intervention pourrait avoir lieu en fin d’année. Dans ce cas, le Centre de Gestion propose de payer la moitié de la facture en 2021 et l’autre moitié en 2022 ou tout en 2022.

L’intervention peut aussi être décalée en 2022.

La commission finances propose de reporter cette mission l’année prochaine afin de l’inscrire au budget de 2022.

Toutefois, Gildas Pérennez propose que cette prestation soit payée pour moitié cette année puis l’autre moitié en 2022 afin d’alléger le budget 2022 car il y aura aussi le reste à charge des dépenses liées au séjour ski à payer en début d’année.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

**VENTE MATERIAUX DE LA MAISON 5 RUE DES PERRIERES (CCAS)**

Les annonces ont été mises en ligne sur le Bon Coin.

Une délibération doit être prise pour que les recettes liées à ces ventes soient encaissées sur le budget CCAS sur la forme de dons.

**MISE A JOUR DES MEMBRES DE LA COMMISSION SANTE**

Le Conseil Municipal accepte d’intégrer Anthony Basset à la commission Santé.

Cette commission sera ainsi composée :

- Président : Gildas ADELIS

- Membres : Laure IVANOV – Gérard MATHECADE – Sophie OLLITRAULT – Sylvie DORE – Allison LE MOAL – Isabelle ROLLAND – Evelyne AUFFRET – Emma BERNARD – Anthony BASSET

**MOTION ALGUES VERTES**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal de Binic-Etables sur Mer a voté une motion qui dénonce l’impact des algues vertes dans la baie de Saint-Brieuc. Il ne s’agit pas de dénoncer le monde agricole mais de demander aux pouvoirs publics de tenir ses promesses et d’accompagner les exploitants afin de minimiser l’impact des modes de production sur l’environnement.

Les élus de cette commune sollicitent les conseils municipaux de Bretagne pour qu’ils votent aussi cette motion.

Après une discussion sur la responsabilité des agriculteurs mais aussi des entreprises et des particuliers et les différentes mesures à envisager pour diminuer cette pollution, le Conseil Municipal décide de ne pas voter cette motion, par 6 voix pour la motion, 7 voix contre la motion (L. Ivanov, G.Pérennez, F.Foulfoin, A.Le Potier, A.Edy, I.Rolland et A.Basset) et 6 abstentions (V.Tréhorel, B.Jéglot, A.Le Moal, E.Bernard, S.Ollitrault, C. Boin) estimant de pas avoir compétence pour statuer.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- *Organisation de la cérémonie d’honorariat* :

Elle aura lieu demain à 19 heures à la salle des fêtes

- *Rencontre avec les commerçants, artisans et présidents d’association* :

Cette rencontre conviviale aura lieu vendredi 19 novembre à 20h30 à la salle des fêtes. Y seront évoquées l’actualité des associations et l’information des professionnels.

- *Projet Maison Médicale* : Monsieur le Maire informe qu’il a rencontré quelques maires du secteur pour faire un état des lieux des besoins. Le 9 novembre prochain, la commission Santé se réunira avec l’ARS et le cabinet Hippocrate.

- *Travaux des éoliennes* : Céline Boin fait une remarque sur le début des travaux qui n’a pas été communiqué aux élus. Maurice Tilly dit qu’il n’a été informé que la veille du commencement.

**Dates à retenir** :

- Vendredi 15 octobre à 19h à la salle des fêtes : cérémonie honorariat

- Samedi 23 octobre : commission voirie

- Vendredi 5 novembre à 20h30 à la salle Kergohy : projection du Mois du Doc

- Lundi 8 novembre à 19h30 : comité de pilotage extension de la Maison des Lutins

- Jeudi 11 novembre : commémoration

- Jeudi 18 novembre à 20h à la Mairie : Conseil Municipal

- Vendredi 19 novembre à 20h30 à la salle des fêtes : rencontre avec les commerçants, artisans et présidents d’association

- Mercredi 24 novembre à 19h : réunion du SIAEP La Motte Trévé